

PRESENTATION DU SEVRES FOOTBALL CLUB 92



Le Club

Le Club a été fondé en 1973, il évolue en permanence pour offrir le meilleur de l'encadrement à ces membres.

Grace à sa bonne gestion et à la mise en place du Label de Qualité Ecole de Football , aujourd'hui notre club est reconnu dans le District des Hauts de Seine pour la qualité de sa formation et l'esprit sportif qu'il véhicule.

A ce jour, le Club compte 750 licenciés.

Chaque week-end, nos 32 éducateurs, 76 dirigeants et 7 arbitres officiels encadrent les 35 équipes qui représentent notre Club.

Dans la continuité du travail effectué, notre politique technique s'articule autour de trois grandes orientations pour assurer le développement du Club :

- l'amélioration de l'encadrement technique et de l'accueil des jeunes
- l'encouragement de la pratique pour le plus grand nombre
- la progression de tous et la promotion des nos meilleurs joueurs

Pour s'assurer la réussite de ce projet, le Club s'appuie sur une équipe pédagogique d'excellente qualité et donne largement la priorité aux jeunes.

Notre objectif est que notre Club soit résolument formateur, aussi bien pour les joueurs que pour les éducateurs, les dirigeants et les arbitres.



Le Club – Nos atouts

Le Sèvres FC92 détient le « Label de Qualité Ecole de Football » de la Fédération Française de Football

Le Club rayonne dans les villes alentours (Chaville, Boulogne, Meudon, Issy les Mlx, Ville d'Avray et toute l'Ile de France....).

Et propose des activités à un public non licencié au Club:

- Des stages multisports dans les périodes scolaires (5 stages avec au minimum 60 participants par stage)
- Mise en place d'un cycle foot fille/garçon dans les écoles tous niveaux confondus (120 élèves)



Ecole de Foot labelisée pour le foot à 8

L'école rassemble 328 enfants garçons et filles (moins de 13 ans).

Aujourd'hui nos équipes sont réparties en :

- 10 équipes 6/7 ans
- 10 équipes 8/9 ans
- 7 équipes 10/11 ans
- 6 équipes 12/13 ans



• Composée de Sévriens, Sévriennes mais aussi des localités voisines.

• Qui accueille tous les enfants désireux de découvrir ce sport collectif afin de les aider à construire le jeu.

• Avec de très bons résultats de nos équipes de jeunes.



Foot à 11 : Jeunes et Adultes

La catégorie jouant en Foot à 11 compte aujourd'hui 16 équipes :

- 3 équipes U15 (60 adolescents)
- 2 équipes U17 (47 adolescents)
- 1 équipe U19 (27 adolescents)
- 3 équipes Séniors
- 3 équipes Séniors loisirs
- 3 équipes Vétérans
- 1 équipe Foot Sport Adapté

• Un objectif de formation pour intégrer les Jeunes issus de ces catégories dans les équipes fanions et pédagogiques du Club.



Installations

- Installations de premier choix en synthétique au cœur de la forêt.
- Terrain des Fontaines
- Centre d'entraînement Jean Wagner
- Espace d'accueil convivial



Nos événements

Grace à notre ambition et nos infrastructures, nous accueillons des clubs parisiens pour la tenue de tournois, formation, stages.... L'école de foot rayonne pour ses valeurs de « fair play » et d'encadrement vis-à-vis des autres Clubs.

- **Tournois : Savoir jouer ensemble**

- Catégorie U9 le 9 Mai 2015
- Catégorie U10/U11 le 20 Juin 2015
- Catégorie U12/U13 le 21 Juin 2015
- Vétérans le 14 juin 2015
- Foot Adapté le 13 Juin 2015

- **Stages: Savoir vivre ensemble**

- 1 Semaine en Février 2015 avec déplacement à Clairefontaine
- 1 Semaine en Avril 2015 avec déplacement dans une base de loisirs
- 1 Semaine en Juillet 2015
- 1 semaine en Aout 2015 avec révisions ludiques

- **Fête du Club**

- Le sport comme vecteur d'échange entre les enfants, les adolescents, les parents et les éducateurs.



Partenaires



Le Club est depuis de nombreuses années soutenu par la Ville de Sèvres. Un contrat d'objectifs est établi tous les ans avec la municipalité pour encadrer cette coopération.

Il bénéficie également du soutien du Conseil Général pour des opérations particulières.

Enfin, il reçoit également le soutien des partenaires fédéraux:

District, Ligue, F.F.F notamment pour son organisation sportive et administrative.



Les Formules de Sponsoring

- **Formule « équipements »** : maillots, survêtements, etc.
- **Formule « publicité »** :
 - Publicité sur notre site Internet sevresfc92.com,
 - Affichage au “Club House” lors des tournois ou autres manifestations.
- **Formule « dons »**



Formule « Equipement »

- Formule 1 : Achat de jeux (Quantité :16) de « maillots/shorts/chaussettes » avec logo de votre entreprise pour une équipe :

U15 à U19 = 1 500 euros

- Formule 2 : Achat de jeux de « maillots/shorts/chaussettes » avec logo de votre entreprise pour une équipe :

Adultes = 2 000 euros

- Formule 3 : Achat de jeux de « Survêtements » avec logo de votre entreprise pour une équipe :

Adultes = 1 500 euros


- Formule 4 : Achat de jeux de « Survêtements » avec logo de votre entreprise pour 60 dirigeants :

Dirigeants = 4 200 euros



Les règles du mécénat et sponsoring

Gestion financière du club



LE MÉCÉNAT /LE SPONSORING

Vous êtes un club de football et vous cherchez des ressources supplémentaires pour préparer votre prochaine saison sportive. Le mécénat et le sponsoring correspondent à deux possibilités de financement pour votre association. Elles comportent chacune des règles spécifiques qu'il est intéressant de connaître pour optimiser vos ressources financières, humaines et matérielles.

QU'EST CE QUE LE MÉCÉNAT SPORTIF ?

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise à un organisme d'intérêt général sans que soit attendu en retour, une quelconque contrepartie. Le mécénat est plus communément associé au don, celui-ci pouvant se réaliser sous diverses formes : financières (chèques, virements...); en nature (biens, fournitures, marchandises...); de compétences (de personnel...). Le mécénat est conclu par le biais d'une convention. Les associations ont l'obligation de nommer un commissaire aux comptes ainsi qu'un suppléant lorsque le montant annuel des dons reçus excède 153 000 euros.

ATTENTION

Le mécénat est fiscalement considéré comme un don. Les entreprises peuvent déduire 60 % du don de leur impôt sur les sociétés dans la limite de 0.5 % de leur chiffre d'affaires.

Exemple : Une entreprise fait du mécénat pour un montant de 100.000 € (dans la limite des 0.5% de son chiffre d'affaire). La réduction d'impôt est de 60.000 € (60% déduits des impôts sur les sociétés) et le coût réel de ce mécénat est de 40.000 €

QU'EST CE QUE LE SPONSORING ?

Le sponsoring est une démarche commerciale caractérisée par une forte action publicitaire avec recherche de retombées économiques. Le sponsor finance donc un projet en échange de son nom, de sa marque, de son logo, de messages qui seront diffusés selon des indications précises convenues à l'avance par contrat. Pour un club de football, les sponsors constituent un élément indispensable pour son fonctionnement. Le sponsoring est conclu par le biais d'un contrat.

ATTENTION

Pour les associations, une recette issue d'une action de sponsoring correspond donc à une recette commerciale assujettie à tous les impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle) dans les mêmes conditions que les autres activités lucratives

COMMENT FAIRE SOUTENIR SON PROJET ?

Bénéficier d'un mécénat n'est pas un droit, il faut donc trouver une entreprise ou une fondation prête à financer votre projet. La recherche de sponsor est une procédure différente que celle utilisée pour du mécénat. Le contrat de sponsoring est une relation plus contraignante du fait qu'il s'agit d'un accord « donnant-donnant ».

Dans tous les cas, il est nécessaire de disposer d'un véritable projet de club à mettre au cœur de votre démarche. Qu'ils s'agissent de mécénat ou de sponsoring, il est nécessaire de s'adresser aux fondations, aux grandes entreprises ainsi qu'aux PME locales en leur présentant de manière concise les caractéristiques de votre projet. La proximité géographique peut être un élément déterminant. Les commerçants de votre ville pourront être contents de participer au développement de votre association. Il faut savoir s'adresser à l'entreprise qui pourra être sensible à votre club en lui exposant les bénéfices qu'elle pourrait retirer de cet accord.

En Bref :

Le mécénat se distingue du sponsoring par la notion de « retour sur investissement ». Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le sponsor s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct et des retombées pour son entreprise, proportionnelles à son investissement.

Les textes de référence et liens utiles :

- Le Code des Impôts
- <http://www.association.gouv.fr>
- <http://www.legifrance.gouv.fr>



L'équipe Football Adapté

- Le Sèvres FC continue de se développer et se structurer avec la création d'une toute nouvelle section destinée aux personnes en situation de handicap mental.

En collaboration avec le Comité Départemental Handisport/Sport Adapté, la municipalité de Sèvres, la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), le club a ouvert une section de football en octobre 2014, pour les personnes en situation de handicap mental, adultes et adolescents.

La section qui comptait 7 joueurs au démarrage, est constituée aujourd'hui de 18 joueurs, 5 dirigeants licenciés FFSA. L'équipe dispute le Championnat régional (Ile de France), compétition d'ailleurs remportée par la section Foot Adapté du SEVRES FC. Une réussite pour les joueurs, les dirigeants et les parents.



Le projet 2016 : création d'une section féminine

- Une dizaine de jeunes filles jouent au Club cette saison dans les équipes masculines de leurs âges respectives.
- Nous souhaitons cette année créer une équipe U15/U17 voire plus



En Synthèse : pourquoi pas nous.

A propos du Club

- Le Sèvres fc92 encadre chaque semaine 750 licenciés (de 6 ans à 45 ans et +)
- Le Sèvres fc92 est animé par 32 éducateurs et encadrants dont la mission est de permettre la pratique du football en prodiguant un enseignement de qualité
- Le Sèvres fc92 détient le « Label de Qualité Ecole de Football » de la Fédération Française de Football
- A travers ses déplacements, le Sèvres fc92 est visible dans tout le département ainsi qu'en région île de France
- Le Sèvres fc92 est une association sportive dynamique dirigée par des passionnés

Pourquoi devenir partenaire ?

- Pour augmenter la visibilité de votre entreprise
- Pour développer, à travers votre engagement, votre image de marque et votre capital de sympathie
- Pour associer votre entreprise à une action éducative concrète et soutenir aussi bien des enfants, des jeunes, des adultes.

Pourquoi avons-nous besoin de vous ?

Votre soutien au Sèvres fc92 est important, votre participation financière va nous permettre de doter le club d'équipements, de financer nos inscriptions aux différentes compétitions ainsi que de couvrir les frais de déplacements des différentes équipes...

Toujours pas convaincu ?

En vous associant au Sèvres fc92, vous bénéficiez d'une défiscalisation à hauteur de 66 %.



Contacts

- Président : Thierry Poirot
- Responsable Technique : Alexandre Matejic
- Responsable Administratif : Mohamed Masmoudi

- Relations Partenaires :
 - Nasradine BENNAMANE @ 06 5954 1061
 - Site Web : www.sevresfc92.com
 - E-mail : sevresfc92@free.fr

